

## L'OFPRA annonce plus de 100 000 demandes d'asile en 2017

Le nombre fait mouche et il a été repris largement dans la presse. Une fois de plus, on oublie que derrière le quantitatif, il y a toujours du qualitatif, c'est-à-dire ici la définition explicite des catégories prises en compte.

Longtemps, le nombre publié était celui des **seules premières demandes** déposées auprès de l'OFPRA (hors mineurs accompagnants) - celles qu'il faudrait continuer à retenir si l'on veut donner une image cohérente de l'augmentation des demandes dans notre pays (elles passent de 63 935 en 2016 à 73 689 en 2017, soit une augmentation de 15 %).

-Depuis peu et en particulier ces derniers jours, il s'agit de **toutes les demandes déposées** :

- Les premières demandes ; une petite note sur le site de l'OFPRA nous révèle qu'elles se montent à 73 689.
- Les mineurs accompagnants : 19 141. C'est la catégorie qui augmente le plus (32,6 %). Pour la plupart d'entre eux, l'OFPRA n'a pas à statuer, ils suivront la décision prise pour leur(s) parent(s). Pour certains, il peut y avoir une décision, quand ils ont personnellement besoin de protection (fille menacée d'excision, enfant mineur marié de force...).
- Les réexamens : 7 442 personnes
- Les réouvertures : 140

Ne nourrissons pas un fantasme d'invasion en recourant à des artifices statistiques...

